DLP-6-7-83190737

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

4 Juillet 1983



PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES DU RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siege de la circonscription 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL Bulletin GENERAL : 92 F - Bulletin TOMATE : 40 F - VITI-VAR : 40 F a Regis. recettes DDA, CCP Marseille 9660 74 V

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" Directeur-Gerant : P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

SPECIAL TORDEUSES de la GRAPPE

Nord Vaucluse et Sud Drôme .

Pour les points d'observation et les zones de précocité équivalente, un traitement préventif est à appliquer entre les dates suivantes, à moduler suivant l'exposition des parcelles :

- *Gigondas, Sablet, Séguret, Roaix, Rasteau, Cairanne, Piolenc, Sérignan, Ste-Cécile-les-Vignes, Rochegude, Suze-la-Rousse, Bouchet, Tulette* = 5-8 Juillet .
- *Vaison-la-Romaine, Vinsobres* = 7 à 9 Juillet .

On procèdera à un contrôle d'efficacité du traitement 10 jours après .

Intervenir en curatif si on observait 10 % de grappes atteintes .

Attendre encore pour les zones plus tardives, soit plus au Nord, soit plus en altitude .

-----0000-----

P248